

Rentrée 2022-2023

Les réinscriptions des anciens élèves : auront lieu du mercredi 22 juin au dimanche 03 juillet 2022 via le Portail famille.

Les inscriptions des nouveaux élèves : auront lieu du 6 au 8 septembre 2022 également via le Portail famille.

Depuis le portail famille vous pourrez effectuer toutes vos démarches en vous connectant sur **famille.epinay-sur-seine.fr**. **En vous inscrivant par le portail famille vous n'aurez pas besoin de remplir de dossier d'inscription.**

Si vous n'avez pas encore de compte cliquez directement sur l'onglet *mon compte* et remplissez le formulaire. Un mot de passe vous sera communiqué qui vous permettra dans l'onglet *conservatoire* de faire votre demande de préinscription. Afin de compléter votre dossier, munissez-vous des documents scannés ou photographiés de manière qu'ils soient lisibles afin de les ajouter à votre demande. Vous pourrez également *payer en ligne* les droits annuels d'inscription, pour confirmer l'inscription au conservatoire.

Si vous rencontrez des difficultés, contactez le secrétariat au 01.79.29.19.64 ou conservatoire@epinay-sur-seine.fr

Pièces à fournir :



Si des pièces manquent, le Conservatoire ne pourra pas procéder à l'inscription !

- Mode de paiement : chèque, espèces, carte bancaire, prélèvement (RIB) et paiement en ligne.

Si vous percevez les allocations familiales	Si vous ne percevez pas les allocations familiales
<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de paiement CAF du mois en cours • Livret de famille • le dernier bulletin de salaire ou indemnité chômage 	<ul style="list-style-type: none"> • Livret de famille • Avis d'imposition 2021 ou bulletin de salaire de décembre 2020 de chaque parent, • Pension de retraite et autres revenus perçus mensuellement

En cas d'absence de ressources :

- Un certificat d'évaluation de ressources financières établi par les services sociaux départementaux

✓ **Pour les élèves de danse :**

- Un **certificat médical** daté du mois de septembre 2022, à remettre au professeur lors du premier cours.

✓ **Pour les nouveaux élèves venant d'autres conservatoires :**

- Une attestation de niveau du Conservatoire ou de l'école de musique ou de danse où l'élève était inscrit auparavant.

✓ **Pour ceux qui souhaitent louer un instrument :**

- Une attestation d'assurance
- Un chèque de caution